

Programme socioprofessionnel



Offre de service

Description sommaire de l'offre de service

Depuis quelques années, l'organisation des services en déficience intellectuelle préconise une approche centrée sur la personne et son environnement, une approche qui favorise l'inclusion de la personne dans des milieux les plus naturels possible avec le soutien requis. Cette approche centre les actions sur la personne, son développement personnel, son projet de vie et sur le soutien qu'elle requiert pour l'actualiser. Des concepts tels que l'appropriation, la possibilité pour la personne de faire des choix, de prendre des décisions, l'importance d'une qualité de vie décente, sa participation sociale et le soutien à mettre en place pour favoriser une intégration sociale véritable indiquent les orientations à donner aux programmes du CRDI¹.

L'organisation des services socioprofessionnels du Pavillon du Parc s'inscrit dans cette vision. Ainsi, les orientations proposées en cette matière visent à favoriser, pour la personne, l'acquisition de compétences sociales et professionnelles dans le respect de ses intérêts et de ses capacités.

Plus spécifiquement, le but poursuivi par le programme socioprofessionnel est d'offrir à la personne adulte qui le désire la possibilité de jouer un rôle socialement valorisé et de contribuer à la société tant sur le plan social que sur le plan économique, et ce, quel que soit le niveau de soutien exigé (réf. 1, p. 27).

Ainsi, pour répondre aux besoins de soutien et d'encadrement de la clientèle sur le plan socio-professionnel, l'établissement dispose d'une gamme de services diversifiés (réf. 1, p. 27) :

- 1) les services d'activités de jour;
- 2) les services d'inclusion au travail, à savoir :
 - l'intégration et le soutien à l'emploi;
 - les stages en milieu de travail;
 - le soutien aux ateliers de travail.

Dans le respect des orientations ministérielles liées aux activités socioprofessionnelles, il est préconisé, dans la mesure des ressources disponibles, d'orienter les personnes vers les ressources les plus intégrées possible en fonction des intérêts et des capacités de chacune d'elles.

Une orientation vers un milieu intégré implique d'identifier et de recruter des milieux désireux d'accueillir les personnes, de procéder à leur évaluation et d'être en mesure de supporter le processus de leur intégration dans ces différents milieux.

Chaque service du programme socioprofessionnel offre un soutien différent tant sur le plan de l'assistance que de l'encadrement, et ce, en fonction des besoins diversifiés de la

clientèle. Les services d'activités de jour offrent un soutien et un encadrement importants. Le soutien aux ateliers de travail et les stages de groupe (plateau) assurent une supervision continue, tandis qu'en stage individualisé et en intégration à l'emploi, le soutien est ponctuel, l'encadrement quotidien étant assuré par le milieu d'accueil.

Enfin, il importe de préciser que, dans le cadre de la présente offre de service, le Pavillon du Parc porte une attention particulière aux aînés inscrits aux différents services socioprofessionnels, en reconnaissant que la préparation et l'actualisation de la retraite doivent être planifiées et réalisées progressivement, grâce notamment à des mesures de transition graduelles à développer.

1. CRDI Montérégie-Est, juin 2003. *Orientations et principes directeurs du CRDI Montérégie-Est guidant l'offre de services socioprofessionnels*, p. 11.

La politique en déficience intellectuelle

La politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle à leur famille et aux autres proches définit les services que doit offrir le réseau de la santé et des services sociaux afin de contribuer à assurer aux personnes présentant une déficience intellectuelle une qualité de vie décente, un réseau social apte à leur apporter le soutien dont elles ont besoin, les conditions nécessaires pour favoriser leur participation sociale, de même qu'un réel pouvoir de faire valoir leurs besoins et de déterminer les moyens de les combler. À cet égard, le marché du travail est de plus en plus complexe. Il comporte une multitude d'intervenantes et d'intervenants avec lesquels les personnes présentant une déficience intellectuelle doivent composer, ainsi que des exigences de plus en plus élevées. Le réseau de la santé et des services sociaux, notamment les CRDI, par sa connaissance des personnes présentant une déficience intellectuelle, de leurs capacités et de leurs besoins, a pour tâche de faciliter l'intégration des personnes visées au marché du travail et d'apporter son soutien aux milieux de travail². Il peut :

- évaluer les capacités de travail des personnes présentant une déficience intellectuelle (réf. 2, p. 64);
- soutenir les personnes visées dans leur orientation professionnelle (réf. 2, p. 64);
- établir des modalités de collaboration avec le milieu scolaire en ce qui concerne l'apprentissage des habiletés et habitudes de travail nécessaires aux personnes présentant une déficience intellectuelle pour l'obtention de l'emploi (réf. 2, p. 64);
- soutenir les personnes visées dans leur recherche d'emploi ou de programmes de soutien à l'emploi, selon leurs besoins (réf. 2, p. 64);
- rechercher les modalités d'intégration au travail adaptées à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle en collaboration avec les réseaux de l'éducation, de l'emploi, de la solidarité sociale et du transport (réf. 2, p. 64);
- collaborer au développement ou à la mise en œuvre de mesures permettant une rémunération équitable des personnes visées (réf. 2, p. 64);
- développer, en collaboration avec divers partenaires, des activités valorisantes, communautaires ou autres, qui permettent aux personnes présentant une déficience intellectuelle de poursuivre leur développement et de mener une vie active, et à leurs proches de vaquer normalement à leurs occupations (réf. 2, p. 64).

Sur le plan de l'intégration socioprofessionnelle, la politique stipule l'importance de :

- offrir à la personne présentant une déficience intellectuelle l'aide nécessaire au développement de ses capacités de travail et de son autonomie fonctionnelle pour qu'elle soit en mesure d'intégrer le marché du travail (réf. 2, p. 59);
- fournir à la personne visée le soutien approprié pour qu'elle puisse réaliser des activités valorisantes au sein de la communauté lorsqu'elle n'est pas sur le marché du travail (activités de jour) (réf. 2, p. 59);
- assurer l'arrimage des services relatifs à l'intégration socioprofessionnelle avec ceux des autres secteurs (formation professionnelle, emploi...) (réf. 2, p. 59);
- préparer la transition de l'école au marché du travail des personnes présentant une déficience intellectuelle³.

Enfin, sur le plan de la consolidation, des services d'adaptation et de réadaptation, la politique soulève la nécessité de :

- redéfinir les mesures d'apprentissages et de soutien socioprofessionnel offerts aux personnes présentant une déficience intellectuelle et augmenter leur nombre (réf. 3, p. 16);
- assurer une plus grande cohésion avec les autres secteurs d'intervention (réf. 3, p. 24).

2. MSSS, juillet 2001. *De l'intégration sociale à la participation sociale. Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches*, p. 63-64.

3. MSSS, juillet 2001. *De l'intégration sociale à la participation sociale. Plan d'action de la politique*, p. 22.

3.1 Services d'activités de jour

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service	4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants
Adulte présentant une déficience sévère ou multihandicapé	Selon les pratiques émergentes en déficience intellectuelle, les pratiques d'intervention se font par un soutien où l'on multiplie les lieux d'exercice de la citoyenneté active au sein de la communauté de chaque personne concernée. Il s'agit, en fait, de développer une véritable pédagogie de la participation. La pratique d'intervention doit tenir compte de la multiplicité des facteurs en cause : - caractéristiques des personnes; - dynamique des milieux de vie; - ressources de l'environnement. Le potentiel évolutif de la personne est au centre de l'intervention. La dimension <i>étapes de vie</i> fait ressortir les défis particuliers de l'intervention selon les périodes de développement ou d'évolution de la personne. Ces étapes mettent en lumière la présence d'enjeux liés à certaines périodes de la vie.	- Offrir une variété d'activités significatives en lien avec les valeurs de la personne et visant son mieux-être. - Favoriser les activités qui valorisent le rôle social de la personne et soutenir l'adulte dans la réalisation de son projet de vie. - Favoriser l'autonomie, le maintien de la santé, de la condition physique et intellectuelle de la personne et agir de façon préventive face au phénomène du vieillissement. - Favoriser l'intégration et la participation sociale de la personne. - Offrir un soutien d'expertise afin d'adapter les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	- Parents. - Proches. - Intervenants significatifs dans le milieu de vie de la personne. - Résidences d'accueil. - Ressources intermédiaires (RI). - Résidences à hébergement continu. - Services génériques à la communauté (ex. : transport adapté). - Organismes communautaires. - Ressources dans la communauté.	- Soutien pour favoriser l'intégration sociale des personnes. - Agent de liaison. - Soutien et expertise auprès des partenaires.
6. Critères d'accès		7. Critères de performance	8. Critères de fin de programme	
- Personne adulte ayant une déficience intellectuelle avec un multihandicap ou une déficience sévère. - Adulte ayant terminé sa scolarisation et ayant besoin d'un nouveau milieu d'activité. - Personne référée au CRDI par le CLSC lorsqu'il s'agit d'un nouveau client, ou en collaboration avec les partenaires lorsque le client est déjà desservi. - L'intensité des besoins de la personne. - Il importe de préciser que le projet de vie en lien avec l'environnement de la personne demeure au centre de l'action à entreprendre.		- Inclusion de la personne. - Acquisition de nouvelles connaissances et habiletés sociales.	Selon le projet de vie de la personne et sa condition de santé.	

9. Approches privilégiées		10. Outils privilégiés		11. Expertise requise			
• Approche communautaire. • Interdisciplinarité.		• Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • Outil Projet de vie. • PI et PSI. • Grille d'évaluation « Instrument d'intégration socioprofessionnelle pour les personnes ayant des incapacités intellectuelles » (INDIS). • Grille multiclientèle.		• Connaissance des caractéristiques et des besoins spécifiques des personnes multihandicapées. • Sens développé de la planification et de l'organisation incluant la composante logistique. • Bonne connaissance de l'environnement des personnes et des réseaux sociaux. • Capacité à travailler en partenariat. • Notions de base du programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB). • Respect des plans d'intervention en lien avec le projet de vie. • Connaissance des ressources communautaires du milieu. • Rétroaction par les pairs.			
12. Motifs d'intervention		13. Activités spécifiques		14. Lieu de l'intervention		15. Durée de l'intervention	
• Développer la capacité d'une personne à décider, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire à ses besoins particuliers sans sujétion à autrui et en lien avec son projet de vie. • Favoriser auprès des personnes la réduction des dépendances.		• Évaluation, orientation, planification, intervention, formation et support à l'adaptation. • Les activités : • abordent l'intervention d'une façon personnalisée et s'ajustent, dans la mesure du possible, aux besoins individuels et souvent complexes des personnes visées; • doivent tenir compte de la globalité de la personne, c'est-à-dire des aspects tant physique, cognitif, affectif que social; • doivent favoriser le développement et l'épanouissement de la personne, permettant l'atteinte des objectifs prévus au plan d'intervention tout en ayant le souci de faire vivre des expériences valorisantes et significatives. • Autres activités spécifiques complémentaires : • ergothérapie; • psychologie; • réadaptation physique; • orthophonie.		• La prestation de services se donne dans une variété d'endroits, tout en suivant le concept de l'intégration sociale, ce qui engage tant la communauté, qu'un organisme communautaire ou un service vocationnel du Pavillon du Parc.		• La durée du service est déterminée en fonction de l'intensité des besoins de la personne.	

3.1 Services d'activités de jour

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service	4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants
Adulte présentant une déficience légère ou modérée, multihandicapé ou qui a des problèmes d'adaptation très importants, et pour lequel l'intégration est, de façon situationnelle, difficile.	Selon les pratiques émergentes en déficience intellectuelle, les pratiques d'intervention se font par un soutien où l'on multiplie les lieux d'exercices de la citoyenneté active au sein de la communauté de chaque personne concernée. Il s'agit, en fait, de développer une véritable pédagogie de la participation. La pratique d'intervention doit tenir compte de la multiplicité des facteurs en cause : - caractéristiques des personnes; - dynamique des milieux de vie; - ressources de l'environnement. Le potentiel évolutif de la personne est au centre de l'intervention. La dimension <i>étapes de vie</i> fait ressortir les défis particuliers de l'intervention selon les périodes de développement ou d'évolution de la personne. Ces étapes mettent en lumière la présence d'enjeux liés à certaines périodes de la vie.	- Offrir une variété d'activités significatives en lien avec les valeurs de la personne et visant son mieux-être. - Favoriser les activités qui valorisent le rôle social de la personne et soutenir l'adulte dans la réalisation de son projet de vie. - Favoriser l'autonomie, le maintien de la santé, de la condition physique et intellectuelle de la personne, et agir de façon préventive face au phénomène du vieillissement. - Favoriser l'intégration et la participation sociale de la personne. - Offrir un soutien d'expertise afin d'adapter les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	- Parents. - Proches. - Intervenants significatifs dans le milieu de vie de la personne. - Résidences d'accueil. - Ressources intermédiaires (RI). - Résidences à hébergement continu. - Services génériques à la communauté. - Ressources dans la communauté. - Organismes communautaires. - Employeurs. - CLE.	- Soutien pour favoriser l'intégration sociale des personnes. - Agent de liaison. - Soutien et expertise auprès des partenaires. - Assistance et soutien à la recherche d'emploi. - Suivi à l'emploi dans une perspective de transition à l'emploi.
6. Critères d'accès		7. Critères de performance	8. Critères de fin de programme	
- Personne présentant une déficience légère ou modérée, multihandicapée ou qui a des problèmes d'adaptation très importants et pour laquelle l'intégration est, de façon situationnelle, difficile. - Personne ayant terminé sa scolarisation et ayant besoin d'un milieu de travail ou d'activités contributives. - Personne référée au CRDI par le CLSC lorsqu'il s'agit d'un nouveau client, ou en collaboration avec les partenaires lorsque le client est déjà desservi. - L'intensité des besoins de la personne. - Il importe de préciser que le projet de vie, en lien avec l'environnement de la personne, demeure au centre de l'action à entreprendre.		- Inclusion de la personne. - Acquisition de nouvelles connaissances et habiletés sociales.	Selon le projet de vie de la personne et sa condition de santé.	

9. Approches privilégiées	10. Outils privilégiés	11. Expertise requise	
• Approche communautaire. • Interdisciplinarité.	• Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • Outil Projet de vie. • PI et PSI. • Grille d'évaluation « Instrument d'intégration socioprofessionnel pour les personnes ayant des incapacités intellectuelles » (INDIS). • Apprentissage fonctionnel d'intégration (AFI). • Grille d'évaluation en termes d'incapacité et limitation à l'emploi. • Grille multiclientèle.	• Connaissance des caractéristiques et des besoins spécifiques des personnes multihandicapées. • Sens développé de la planification et de l'organisation, incluant la composante logistique. • Bonne connaissance de l'environnement des personnes et des réseaux sociaux. • Capacité à travailler en partenariat. • Notion de base du programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB). • Respect des plans d'intervention en lien avec le projet de vie. • Connaissance des ressources communautaires du milieu. • Rétroaction par les pairs.	
12. Motifs d'intervention	13. Activités spécifiques	14. Lieu de l'intervention	15. Durée de l'intervention
• Développer la capacité d'une personne à décider, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire à ses besoins particuliers sans sujétion à autrui et en lien avec son projet de vie. • Favoriser auprès des personnes la réduction des dépendances.	• Évaluation, orientation, planification, intervention, formation et soutien à l'adaptation. • Développement des habiletés socioprofessionnelles. • Autres activités spécifiques complémentaires : • ergothérapie; • psychologie; • réadaptation physique; • orthophonie.	• La prestation de services se donne dans une variété d'endroits, tout en suivant le concept de l'intégration sociale, ce qui implique autant la communauté, un organisme communautaire ou un service vocationnel du Pavillon du Parc.	• La durée du service est déterminée en fonction de l'intensité des besoins de la personne.

3.2 Services d'inclusion au travail

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service	4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants
Adulte présentant une déficience intellectuelle et souhaitant intégrer le milieu de travail.	Selon les pratiques émergentes en déficience intellectuelle, les pratiques d'intervention se font par un soutien où l'on multiplie les lieux d'exercice de la citoyenneté active au sein de la communauté de chaque personne concernée. Il s'agit, en fait, de développer une véritable pédagogie de la participation. La pratique d'intervention doit tenir compte de la multiplicité des facteurs en cause : • caractéristiques des personnes; • dynamique des milieux de vie; • ressources de l'environnement. Le potentiel évolutif de la personne est au centre de l'intervention. La dimension <i>étapes de vie</i> fait ressortir les défis particuliers de l'intervention selon les périodes de développement ou d'évolution de la personne. Ces étapes mettent en lumière la présence d'enjeux liés à certaines périodes de la vie.	• Soutenir l'adulte dans la réalisation de son projet de vie en lien avec ses activités socioprofessionnelles. • Favoriser l'intégration à un emploi rémunéré et maximiser son développement et son épanouissement par des activités, en considérant son âge et ses intérêts. • Favoriser la participation sociale. • Offrir à la personne un soutien clinique en fonction de ses besoins. • Offrir diverses mesures de soutien pour le développement de compétences à exécuter un travail. • S'assurer d'une bonne coordination avec les différents programmes et services de main-d'œuvre afin de renforcer la cohésion et la continuité. • Faciliter l'intégration de l'adulte au marché du travail en développant des stratégies novatrices et plus adaptées aux besoins des personnes dans une approche <i>partenariale et territoriale</i>. • Développer, dans chacun des territoires, un champ de connaissance et d'expertise dans le domaine.	• Le modèle de distribution des services socioprofessionnels s'inscrit dans un processus de partenariat avec les organisations concernées. • Les interventions favorisent une accessibilité et s'ajustent aux différents besoins qui s'actualisent également dans une approche de partenariat. Ces interventions favorisent <i>l'empowerment</i> de la communauté. • L'évaluation des mesures d'employabilité pour l'admissibilité aux divers programmes d'insertion au travail se réalise avec les collaborateurs concernés. • La création de nouveaux espaces de travail relève d'un partage des responsabilités, puisque cela demande l'engagement, notamment des entreprises, pour réaliser les objectifs qui sont d'ordre économique et social. • L'intervention à privilégier consiste à agir en partenariat en matière de soutien socioprofessionnel et s'inscrit bien dans les pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Les principaux partenaires interpellés sont : • famille; • RTF; • résidences d'accueil; • organismes communautaires; • ressources dans la communauté; • partenaires d'affaire; • commissions scolaires; • organismes gouvernementaux (ex. : Emploi Québec, CLE).	• Offrir un soutien socio-professionnel pour favoriser l'intégration de la personne au monde du travail. • Agir comme agent de liaison. • Assurer une expertise dans l'identification des besoins et la détermination des actions à poser pour favoriser le partenariat. • S'assurer du maintien du suivi clinique. • Orienter la personne dans les diverses possibilités d'emploi, en fonction de ses intérêts et compétences.

6. Critères d'accès	7. Critères de performance	8. Critères de fin de programme
• Personne adulte ayant une déficience intellectuelle légère ou modérée et ayant terminé sa scolarisation. • Personne référée au CRDI par le CLSC lorsqu'il s'agit d'un nouveau client, ou en collaboration avec les partenaires lorsque le client est déjà desservi. • L'intensité des besoins de la personne.	• Inclusion de la personne dans un milieu de travail rémunéré. • Amélioration des habiletés et des compétences de la personne en fonction de critères standardisés.	• Selon le projet de vie de la personne et sa condition de santé. • Selon l'employabilité (exemple : fermeture de l'entreprise, incapacité à effectuer les tâches, incompatibilité environnementale, etc.). • Selon le besoin de soutien.
9. Approches privilégiées	10. Outils privilégiés	11. Expertise requise
• Approche communautaire. • Interdisciplinarité.	• Outil Projet de vie. • Grille d'évaluation « Instrument d'intégration socioprofessionnelle pour les personnes ayant des incapacités intellectuelles » (INDIS). • Apprentissage Fonctionnelle Intégration (AFI). • Grille déterminant l'intensité des besoins et des services. • Notes évolutives. • Plan d'intervention et plan de services. • Concertation, échange d'expertise. • Classification fédérale des professions.	• Connaissance des caractéristiques et des besoins spécifiques de la personne. • Capacité à travailler en partenariat. • Respect des plans d'intervention en lien avec le projet de vie. • Soutien à l'adaptation de la personne et au milieu de travail. • Connaissance du milieu des employeurs ainsi que du potentiel du marché du travail. • Connaissance du potentiel de la personne et de ce qu'elle peut offrir et capacité d'utiliser un bon <i>marketing</i> auprès des employeurs. • Connaissance des différents programmes de soutien à l'emploi. • Connaissance des ressources communautaires du milieu. • Expertise relative à la coadaptation et capacité de développer des stratégies facilitant l'inclusion du client dans son milieu.

12. Motifs d'intervention

- Développer la capacité de la personne à décider, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire à ses besoins particuliers sans sujétion à autrui et en lien avec son projet de vie.
- Permettre une meilleure transition de l'école au marché du travail et un arrimage avec les milieux scolaires et d'enseignement.
- Sensibiliser, informer les employeurs et les autres partenaires.
- Collaborer et favoriser l'arrimage avec les centres locaux d'emploi (CLE), les entreprises, les centres de formation et tout autre partenaire concerné.
- Évaluer les capacités et les intérêts de la personne, du milieu et autres.
- Assurer la planification du programme d'adaptation ou coadaptation relatif au développement de l'employabilité et l'intégration à l'emploi.
- Soutenir, s'il y a lieu, une intervention en rapport avec les besoins de santé de la personne.
- Assurer un suivi général de l'intervention par des observations et discussions.
- Optimiser la performance de la personne dans l'accomplissement des tâches.
- Mesurer l'appréciation de l'intervention avec la personne, avec l'employeur et toute autre personne concernée.
- Optimiser l'ajustement du comportement social de la personne avec son employeur et son entourage.
- Optimiser certaines modalités particulières telles que :
 - les conditions de travail (horaire, congés, etc.);
 - le choix des tâches;
 - la sécurité;
 - l'aspect financier.

13. Activités spécifiques

- Évaluation, orientation de la personne ou du milieu socioprofessionnel.
- Formation.
- Support à l'adaptation selon le type d'intervention approprié.
- Nous retrouvons trois types d'intervention (directe, indirecte et mixte) :
 - l'intervention directe correspond à une intervention de première ligne lorsqu'elle rejoint exclusivement la personne (soutien à la personne);
 - l'intervention est indirecte lorsqu'elle engage d'autres acteurs que la personne;
 - l'intervention est mixte lorsqu'elle engage simultanément la personne et un autre acteur.
- Nous retrouvons trois volets d'activités d'inclusion au travail :

1) Intégration et soutien à l'emploi

L'intégration à l'emploi consiste en l'accès à un travail régulier en milieu intégré impliquant la productivité avec ou sans compétitivité.

La promotion des personnes présentant une déficience intellectuelle auprès des employeurs potentiels est essentielle tout autant que la promotion d'un emploi en milieu intégré auprès des personnes et de leurs familles.

2) Stages en milieu de travail

Les stages en milieu de travail sont l'occasion pour les personnes de vivre une expérience de travail en milieu intégré et de parfaire leurs apprentissages. Ils leur permettent également de valider leur projet de vie professionnelle, en lien avec leurs goûts et leurs intérêts (réf. 4, p. 31).

► Stage de travail en groupe (communément appelé plateau de travail)

Réfère à un groupe restreint de personnes offrant une prestation de travail dans une entreprise ou autre. Le soutien, la coordination et l'encadrement du groupe sont sous la responsabilité du CRDI et s'exercent par la présence d'un intervenant (réf. 4, p. 32).

► Stage individuel de travail

Fournit à la personne une occasion de vivre une expérience de travail dans un milieu intégré. L'encadrement de la personne est assuré par le milieu. Le CRDI offre un soutien ponctuel et d'intensité variable, selon les besoins de la personne. Le stage individuel permet à la personne d'accroître son profil d'employabilité en fonction de ses goûts, de ses intérêts et de ses besoins (réf. 4, p. 32).

- Autres activités spécifiques complémentaires :
 - ergothérapie;
 - psychologie;
 - orthophonie;
 - formation sur mesure.

3) Soutien aux ateliers de travail

Les ateliers de travail sont des milieux spécialisés de réadaptation pour les personnes dont le projet de vie prévoit l'accès à des activités de travail et qui nécessitent un encadrement important. Ils visent l'acquisition des habiletés professionnelles et sociales essentielles aux personnes pour accéder à un milieu de travail plus intégré, en collaboration avec différents partenaires⁴. L'apprentissage se fait sous la supervision d'intervenants offrant l'encadrement et l'accompagnement nécessaire au développement des habiletés requises en milieu de travail intégré. Il s'agit de milieux qui accueillent, de façon transitoire, des personnes ayant des besoins complexes nécessitant une intervention adaptée.

14. Lieu de l'intervention

- La prestation de services se donne dans une variété d'endroits, tout en suivant le concept de l'intégration sociale dans un contexte de travail.

15. Durée de l'intervention

- La durée du service est déterminée en fonction de l'intensité des besoins de la personne.

4. CRDI Montérégie-Est, juin 2003. *Orientations et principes directeurs du CRDI Montérégie-Est guidant l'offre de service socioprofessionnels*, p. 31

